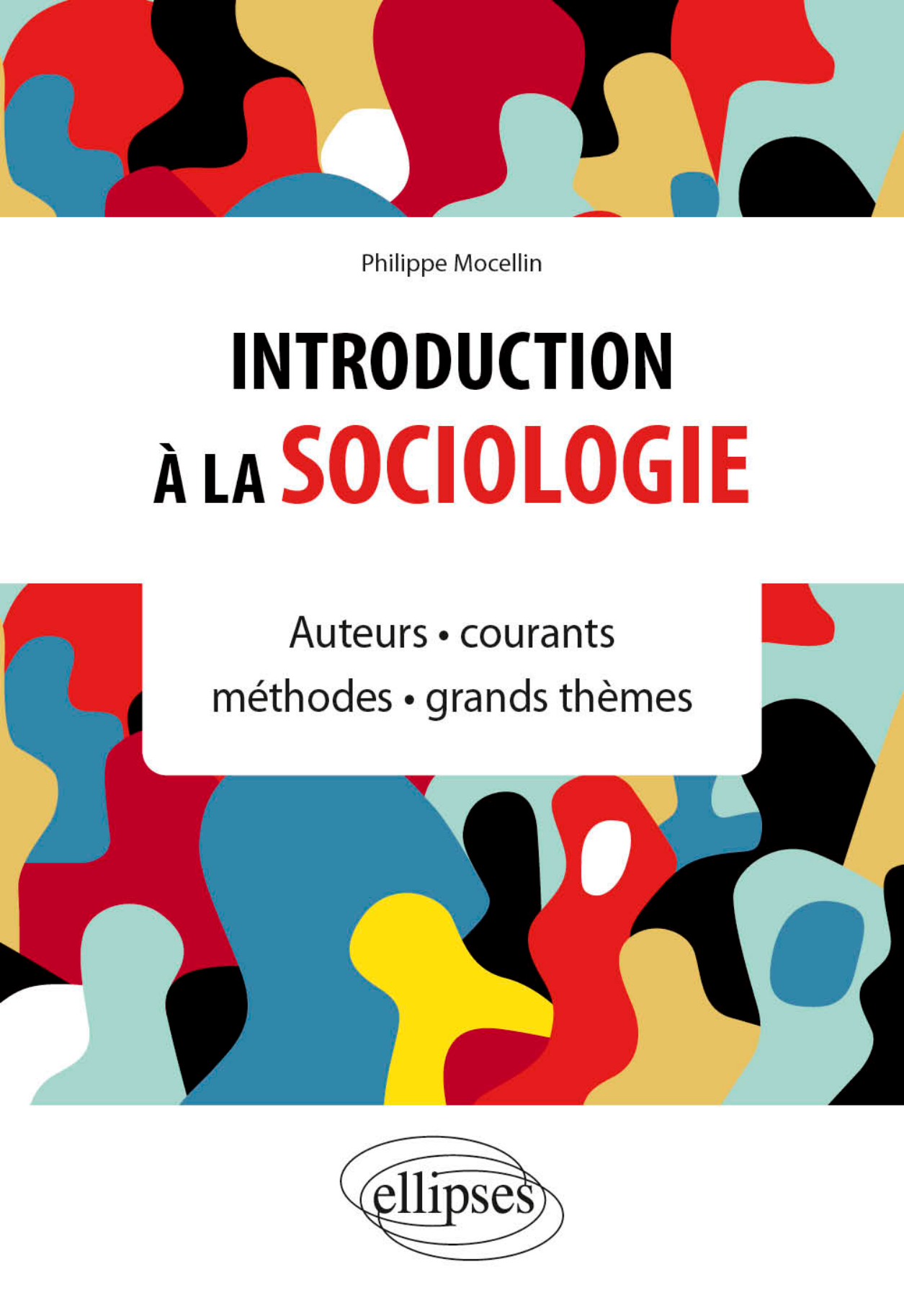




Philippe Mocellin

INTRODUCTION À LA **SOCIOLOGIE**

Auteurs • courants
méthodes • grands thèmes



Chapitre 1 **Les fondateurs de la discipline**

Cette période des « *fondateurs* » fait état des débuts de la discipline, renvoyant à différents moments de l'histoire où certains auteurs, philosophes pour un grand nombre d'entre eux, ont adopté (sans le vouloir ?) des démarches d'observation des « faits sociaux » ou d'autres phénomènes qui relèveront explicitement, au XIX^e siècle, du champ scientifique de la sociologie, une fois « *constituée* ».

Celle-ci, a dû, au moins partiellement, intégrer dans son propre patrimoine scientifique¹, ce passé « philosophique » proluxe.

La sociologie moderne ne peut, en effet, ignorer, ces écrits historiques, abordant des idées et des réflexions sur la vie en société qui concernent directement ou indirectement les sciences sociales. Tout au long de l'histoire, des points de vue multiples se sont confrontés, recherchant les facteurs censés influencer les comportements humains, qu'ils soient religieux, philosophiques ou sociaux.

Nous proposons donc de distinguer différentes périodes historiques, déclinées chronologiquement :

1. Pierre-Jean Simon, *op. cit.*, p. 32 insiste en effet sur le fait que, contrairement aux sciences sociales n'ayant pu complètement se détacher de leur propre « préhistoire », les sciences modernes de la nature ont eu tendance à vouloir rompre avec « leur tradition antique » : ainsi, l'astronomie se distingue de l'astrologie ancienne qui poursuivait des buts de divination afin de prévoir le destin de l'humanité et que la chimie, en tant que discipline scientifique, n'est pas issue de la tradition de l'alchimie...

- la pensée sociale de l'Antiquité qui bâtit, à la manière d'Aristote, une réflexion philosophique à partir de la réalité des conduites humaines ;
- les nouvelles approches autour de la « chose » politique, symbolisées, au sortir du Moyen Âge, par l'œuvre de Machiavel livrant les conditions de la réussite dans l'exercice du pouvoir ;
- le siècle des Lumières, celui de Charles de Montesquieu (baron de Segondat) qui tente d'établir, par le biais d'une grande enquête à forte prétention scientifique, les lois régissant les systèmes politiques et juridiques de différents pays ;
- « l'inventeur » de la sociologie moderne, Auguste Comte, manifestant, au XIX^e siècle, l'ambition d'appréhender la réalité sociale comme la réalité physique ;
- la sociologie de Karl Marx prétendant pouvoir mettre à jour une explication scientifique de l'histoire ;
- Émile Durkheim qui installe définitivement, à la fin du XIX^e siècle et dans la lignée positiviste d'Auguste Comte, la sociologie dans le champ des sciences sociales, en faisant naître l'École sociologique française, pourvue d'un objet d'étude et de méthodes codifiées ;
- Max Weber, le « père » de la sociologie « compréhensive », autre école sociologique qui invite cette nouvelle science, en se démarquant alors des positivistes, « à *comprendre le sens des actions des individus dans une société* ».

..... La société selon Aristote (384-322 avant J.-C.)

Nous savons que dans l'Antiquité les philosophes grecs, eux-mêmes influencés par des démarches critiques encore plus lointaines¹, s'intéressaient à la science, tout d'abord à la philosophie en tant que telle mais aussi aux mathématiques, à la logique, à la théorie des nombres et à la physique, comprenant autant d'objets d'étude fondamentaux².

Si les catastrophes climatiques sont encore expliquées par la présence de forces « surnaturelles », la pensée grecque a fait avancer la science : Thalès et Pythagore, philosophes et physiologues, s'inspirant des recherches en

1. Si notre propos concerne la philosophie occidentale, d'autres traditions, à l'instar, par exemple, de la pensée confucéenne, ont été en effet en mesure de nourrir les débats autour de la vie en société et des phénomènes sociaux. Cf. Pierre-Jean Simon, *op. cit.*, 2008.

2. Cf. Madeleine Grawitz, *op. cit.*, 2001 ; se référer aussi à la recherche menée par l'historien grec Hérodote (V^e siècle avant J.-C.).

astronomie héritées de la civilisation égyptienne, ont ainsi établi, sur la base de « *l'intelligence pure* », les théorèmes bien connus. Dans le domaine des sciences de l'homme, mélangeant réflexions philosophiques et jugements moraux, il s'agit plutôt d'étudier la réalité sociale, à l'aune de la politique¹ et de ses soubresauts.

L'objectif est, d'une part, de scruter la société au travers des gouvernements et, d'autre part, de définir le meilleur système politique, c'est-à-dire la « cité modèle »².

Une démarche « scientifique »

Aristote rend compte de ses pensées philosophiques dans des ouvrages de référence comme *La Politique* et *La Constitution des Athéniens*, par une analyse des facteurs (démographiques, économiques...) qui favoriseraient l'installation de telle ou telle forme de gouvernement. Le philosophe affirme alors qu'à partir de « l'observation des choses humaines », il est possible d'obtenir une « opinion vraie et raisonnée » (à défaut de pouvoir établir des principes intangibles)³.

À la différence de ses « maîtres à penser » et tout particulièrement de Platon (428-347 avant J.-C.), élève de Socrate et imprégné d'idéalisme, Aristote s'efforce d'utiliser une méthode scientifique et non abstraite. Il fonde sa démarche sur une étude des comportements humains, à savoir, plus précisément, les agissements « *d'êtres sociaux* » dans la réalité.

Sa réflexion, prenant en compte certaines considérations rationnelles, s'enracine autour de faits concrets et très diversifiés, sur la base d'une approche « inductive et comparative » : du réel à la généralisation (et non l'inverse, comme le font habituellement les « déductivistes »)⁴.

Si l'objectif demeure philosophique, Aristote expérimente un travail empirique focalisé sur un repérage systématique des « faits sociaux », porteur d'une nouvelle voie dans le domaine des sciences sociales. C'est bien ce qu'il

1. Nous reviendrons dans le chapitre 4 sur cette prééminence de l'étude du « politique », antérieure à l'apparition de la sociologie.

2. L'objet de ces études à « visée sociologique » est d'abord le « fait politique », à l'instar de Platon, dans son ouvrage paru au IV^e siècle avant J.-C. *La République*. Cf. Sébastien Kapp, *La sociologie*, Nathan, 2019.

3. En référence à l'ouvrage d'Aristote : *L'Éthique à Nicomaque*.

4. Nous reviendrons plus loin sur ce sujet. Cf. Roger-Gérard Schwartzberg, *Sociologie politique*, Montchrestien, 1977. Par ailleurs, la question des méthodes d'investigation utilisées en sociologie fait l'objet d'un chapitre dédié dans la quatrième partie du présent ouvrage.

privilégie dans « *La Politique* » par une analyse fine de différents régimes politiques, s'appuyant, en cela, sur une comparaison des constitutions de 158 cités grecques et autres. En ce sens, le philosophe ne retient pas l'hypothèse platonicienne consistant à séparer le monde intelligible des idées et celui de la nature tangible (alors reflet édulcoré des idées selon Platon). Aristote indique que seul le monde visible, celui dans lequel nous agissons, est la réalité qu'il nous faut observer méthodiquement et dont les idées font d'ailleurs partie.

Une classification des régimes politiques

Il met alors à jour une classification des formes de gouvernement, avec pour critères essentiels, le nombre de dirigeants et la manière dont ceux-ci participent à la protection de l'intérêt général ou du « bien commun »¹.

Il repère alors des configurations « *pures* », telles que la royauté, avec un seul monarque ; puis l'aristocratie dominée par une minorité ; et enfin la République, gouvernée par « *le grand nombre* ».

Ces trois types peuvent cependant être dévoyés par d'autres formes « *corrompues* », au sein desquelles la défense de l'intérêt personnel devient le but ultime.

Respectivement, par la tyrannie : dérive de la monarchie vers le pouvoir d'un tyran, maître absolu ; l'oligarchie : transformation de l'aristocratie en un régime accaparé par quelques privilégiés, recherchant l'enrichissement ou les titres ; la démocratie : évolution de la République vers un pouvoir éclaté, au service des déshérités.

En appui de ces analyses, démontrant, par ailleurs, que toutes ces formes possibles se combinent à travers l'histoire, Aristote plaide, en ce qui le concerne, en faveur de l'installation d'un régime « mixte », c'est-à-dire, un gouvernement aristocratique, « tempéré » par les principes politiques de la République.

Dans cet esprit, Aristote s'intéresse, tout comme Platon, aux conditions d'émergence de la société politique « *parfaite* ». Il demeure néanmoins beaucoup plus circonspect que son « professeur » quant à la possibilité de parvenir à ce but, du fait même de l'existence d'un ordre « naturel » des communautés.

1. Cf. Jean Baudouin, *op. cit.*, 1984.

Il s'agit moins de construire la « *cité idéale* » que d'installer un régime politique¹ qui tient compte nécessairement du poids du passé, des traditions, des hiérarchies inégalitaires ancestrales et plus encore de la grande variété des groupes sociaux existants et des réactions des êtres humains, eux-mêmes forcément différents, au regard de leur condition sociale et des capacités de chacun.

Aristote insiste sur le fait que si toute communauté ou cité recherche une forme d'unité, celle-ci ne doit pas être pour autant « absolue », tellement il apparaît souhaitable de maintenir le pluralisme et la diversité². Une société, prisonnière d'un État omniprésent, ne serait plus une société.

L'apport « sociologique » d'Aristote

En quoi alors Aristote a participé, par ses réflexions philosophiques, à l'émergence d'une nouvelle science sociale, appelée à devenir la sociologie ?

Nous y répondons au travers de trois considérations fondamentales, très présentes dans la pensée d'Aristote, le rapprochant fortement de l'objet même de la sociologie :

- en premier lieu, sa propre appréhension de la connaissance, supposant de saisir les réalités du monde et ses traductions observables ;
- en second lieu, l'idée que l'homme est d'abord un « animal » politique, par sa forte aspiration à vivre en société et plus encore, ne pouvant s'épanouir que dans des relations sociales et civiques ;
- en troisième lieu, l'affirmation que la société est un « tout », placée au-dessus des individus et constituée antérieurement à ceux-ci.

Le philosophe privilégie, en effet, à l'instar de Platon, une vision dite « organiciste » de la société, au sein de laquelle, tout comme dans un corps humain, chaque partie assume un rôle particulier, nécessaire au fonctionnement global.

Cette vision « holiste », argumentant autour de l'idée d'une « primauté de la communauté sur les éléments interdépendants qui la composent », sera portée, au XIX^e siècle, par les « inventeurs » de la sociologie, notamment par Auguste Comte et Émile Durkheim.

1. L'objectif, selon Aristote, est bien d'atteindre un « bonheur » mais forcément imparfait et fragile.

2. Cf. Pierre-Jean Simon, *op. cit.*, 2008.

Beaucoup plus tard, elle trouvera, également, d'autres prolongements chez certains auteurs, tenants du fonctionnalisme, insistant sur l'unité du « corps social », conçu comme un « système » et donc assimilé à un organisme biologique et à ses différents organes.

Pendant si Aristote contribue à la construction d'un savoir « pré-sociologique », il demeure encore éloigné des principes qui fondent cette science sociale et ceci pour deux raisons essentielles.

L'auteur conserve, d'une part, une pensée « naturaliste »¹ croyant au nécessaire maintien, comme indiqué plus haut, d'une organisation indépassable des sociétés.

Celle-ci permet, selon Aristote, de justifier l'inégalité des conditions entre les hommes et les femmes, pourvus de qualités « physiologiques et morales » différentes ainsi que l'esclavage, reflet de l'infériorité « naturelle » de certaines catégories d'individus, par rapport à d'autres, nés pour être les « maîtres »².

Or, le mot « nature », justifiant ces injustices éternelles et immuables, ne peut faire partie, *a priori*, du vocabulaire de la sociologie, destinée, précisément, à repérer les facteurs et les déterminants sociaux qui expliquent l'ordre des sociétés.

D'autre part, sa démarche empirique et comparative, bien que revendiquant, à juste titre, des prétentions scientifiques, fait aussi valoir un point de vue normatif. Elle met surtout en évidence, chez Aristote, une « neutralité » toute relative dans la formulation des résultats.

Or, si l'objectivité est bien une posture préalablement requise chez tout praticien des sciences sociales, Aristote, homme de son temps, n'a jamais caché ses préférences personnelles, ayant influencé son propre jugement et les conclusions de ses études.

► Le courant sophiste et les rapports sociaux

D'autres philosophes de l'Antiquité, relevant du courant des sophistes, ont contribué, au cours du IV^e et du V^e siècle avant J.-C., à nourrir le débat autour du lien social au sein des sociétés.

1. Une forme de pensée, « non sociologique », qui anime aussi et assez curieusement les tout premiers sociologues du XIX^e siècle.

2. Renvoie bien à un ordre « naturel » et non à une soumission politique d'un peuple par un autre.

Rejetés par Platon et Aristote, tous ces penseurs, œuvrant à l'époque de Socrate ou de Périclès, s'interrogent, au travers de leurs enseignements, sur la condition de l'homme et la pluralité des « formes d'existence », en fonction des contextes et des modes d'organisation de la Cité.

Selon les sophistes, l'homme, est bien le seul bâtisseur, en dehors de toute intervention naturelle, de la société, régie par des normes, des institutions et des références culturelles.

En ce sens, une distinction s'impose entre ce qui relève :

- d'un côté, de la nature et de ses lois, échappant au contrôle de l'humanité ;
- et, d'un autre, des conventions politiques, inventées par les Hommes, qui influencent les conduites humaines et organisent les rapports sociaux.

Les sophistes introduisent, à cet égard, une idée essentielle, située au cœur de la sociologie moderne : celle qui consiste à affirmer que les citoyens obéissent à une morale collective, reflétant l'existence d'une diversité des conceptions sociales selon les sociétés.

Que ces conventions soient motivées par la recherche du bien et de la justice ou justifiées pour le maintien d'un ordre politique particulier (assurant également la sûreté des citoyens), celles-ci ne sont alors, selon les sophistes, que des constructions humaines « artificielles »¹.

..... Les approches de la « chose » politique à la Renaissance : l'œuvre de Machiavel (1469-1527)

Nicolas Machiavel, courtisan de la monarchie, fait connaître, en 1513, au travers de son œuvre, *Le Prince*, son analyse de la société italienne de cette époque. Son objectif, en écho à *La Politique* d'Aristote, est de délivrer les recettes de la réussite de l'homme d'État.

Réaliste, l'auteur n'imagine pas la « cité idéale » mais entreprend, avec objectivité, une démarche de réflexion sur la conquête et l'exercice du pouvoir, à partir d'une description méthodique.

De ce point de vue, Machiavel est considéré comme un sociologue du politique avant l'heure : un des fondateurs de cette science qui a pour objet la « connaissance politique »².

1. Cf. Pierre-Jean Simon, *op. cit.*, p. 72, 2008.

2. Nous reviendrons plus spécifiquement sur ce sujet dans le chapitre 4 de la seconde partie.

Une étude du pouvoir

Dans le contexte d'un déclin de la féodalité, de la papauté, de l'Empire et de l'affirmation des nouveaux « États-nations », Machiavel s'intéresse, en effet, au pouvoir et plus particulièrement celui exercé par l'État.

Celui-ci concentre alors son enquête sur la manière d'obtenir et de conserver le pouvoir au sein d'un État, en procédant à une anatomie de ses rouages et des pratiques politiques.

Plus qu'un philosophe, Machiavel se révèle comme un « scientifique » du pouvoir, en se démarquant des « croyances » du Moyen Âge, où prédominent les « jugements de valeur et les *a priori* ». Il s'impose comme un véritable « positiviste », excluant les considérations morales et la métaphysique.

L'auteur de *Le Prince* se pose d'abord en observateur, dénué de pensées religieuses et témoigne des réalités du pouvoir, au travers de constats et de faits. Éloigné de la logique abstraite, Machiavel, tout comme Aristote, privilégie « l'induction » : partir de ce que « l'on voit » afin d'identifier les constantes.

Son travail scientifique repose sur l'étude des pratiques et la recherche de la « vérité », en se coupant, de façon franche, de la philosophie.

Machiavel fait ainsi franchir une nouvelle étape aux sciences sociales, en l'occurrence ici à la sociologie du « pouvoir », en dégagant des régularités et des relations causales.

L'idée est bien de découvrir des « lois » sociologiques qui permettent d'expliquer la réalité et les faits sociaux.

En effet, si l'auteur florentin poursuit un objectif personnel, celui de reconquérir les « faveurs » des Médicis, son œuvre débouche sur la formalisation de règles quant à la manière de gouverner au nom de la « raison d'État ».

Libéré des préoccupations d'ordre moral, privilégiant en cela une vision réaliste du pouvoir et de ses contingences, Machiavel décrit les « *hommes politiques tels qu'ils sont, non tels qu'ils devraient être* »¹.

Avec Machiavel, la sociologie fait alors ses premiers pas en expérimentant l'objectivisme méthodologique.

1. Cf. Roger-Gérard Schwartzberg, *op. cit.*, 1977, p. 4.